

la Marseillaise

Le débat sur la protection des calanques

Les collectivités locales entre affrontement et négociation

Conseil municipal, Conseil régional et Conseil général vont délibérer sur la convention du Groupement d'intérêt public des Calanques. La gauche balise les négociations à mener avec une droite qui assouplit des positions naguère très affirmées.

La rencontre mardi entre une délégation d'élus et d'associations et Jean Pierre Raffin, le conseiller de Dominique Voynet pour la Nature a produit un petit séisme du côté de l'Hôtel de Ville de Marseille et de la mairie des 9-10èmes arrondissements, ceux des Calanques.

La création du Groupement d'intérêt public destiné à gérer le site fera l'objet

d'une délibération au prochain conseil municipal le 26 avril. Et ce sera un des points forts de la séance, assez pour figurer au menu d'un déjeuner

préparatoire à l'attention des journalistes.

Que proposera M. Gaudin ? peut-être un raccourcissement de la durée du GIP.

Le député maire UDF des 9-10è, Guy Teissier, de son côté recherche apparemment la bonne dose de nécessaire conciliation, propre à assouplir la position similaire du Conseil général et du Conseil régional.

« Ils ne veulent pas d'un GIP d'une durée de 12 ans. Moi je m'en fiche, s'ils acceptent une durée de 9 ans, pourquoi pas ! mais qu'on sache qu'à l'origine il devait durer 20 ans ».

La demande des autres collectivités d'affirmer dans les statuts du GIP que son but est la création d'un parc national ? « Mais il n'y a pas de consensus entre les associations sur ce point, seul le GIP était consensuel. Je veux bien qu'on trouve une formule pour cet article 2, comme par exemple : « le GIP a pour but de rechercher une autre formule de protection : réserve naturelle, parc national, parc régional ou structure à définir » mais je ne veux pas d'enfermement, n'insultons pas l'avenir ».



Autour de M. Raffin à la sortie du ministère, le sourire était de rigueur mardi. Les associations, Ecoforum et les représentants du Département apprennent que l'Etat demande une mission sur la faisabilité d'un Parc national des Calanques (photo Ecoforum).

M. Teissier serait même prêt à renoncer au GIP à tout moment, dit-il, en cas d'autre solution durable.

Seul point selon lui sur lequel il ne bougera pas d'un iota, le siège du GIP. « Pas question de le faire à la préfecture, je préfère l'ancienne école de Vaufrèges, dans le site, c'est plus vivant qu'une administration ».

C'est dans ces dispositions que M. Teissier avait décidé d'inviter les représentants du Conseil général et du Conseil régional à discuter une dernière fois des modalités de mise en place du GIP.

« Une décision unilatérale. Les réunions de travail ça se prépare en tenant compte des autres » disaient alors en coeur les deux intéressés principaux : Patrick Menucci

pour Michel Vauzelle et René Olmetta pour Jean-Noël Guérini.

Jeudi soir ils avaient tenu à rendre compte de leur entrevue avec M. Raffin. Mais surtout à argumenter une nouvelle fois en faveur de la création d'un parc national des Calanques.

« Si Marseille a tellement de problèmes sociaux et d'équipements à financer, pourquoi renoncer aux trente millions de francs que l'Etat mettrait certainement dans la gestion d'un parc national ? » questionnait ainsi Patrick Menucci, en rappelant que l'usage veut que 80 % des crédits d'un parc national sorte des caisses de

l'Etat. « On peut et on doit emporter la décision de Jean-Claude Gaudin, et ne pas refuser l'argent de l'Etat alors qu'aujourd'hui le financement de la gestion du site n'est absolument pas sûr » affirmait René Olmetta.

Hors les actions programmées de l'ONF et d'EDF dans le site classé, aujourd'hui aucun budget n'est en effet spécifiquement alloué à la protection des calanques.

C'est d'ailleurs sur les garanties budgétaires liées à un parc national que la députée PS Sylvie Andrieux s'autorise à penser tout haut que « c'est finalement Jean-Claude Gaudin qui viendra sur notre position ».

Quoiqu'il en soit, Département et Région continuent d'affirmer que le GIP des calanques, devra pour obtenir leur participation, « être limité à une durée de six ans, tout en affirmant qu'il sert à préparer la création d'un parc national » ont réaffirmé MM. Olmetta et Menucci.

Selon eux, au sortir de leur rendez-vous au ministère de l'Environnement, les Calanques auraient été placées tout en haut d'une liste de parcs à créer en priorité, après ceux de la mer d'Iroise, de Corse et de Guyane.

Michel NEUMULLER

La Marseillaise 10 Samedi 17 Avril 1999

Bouches-du-Rhône